



EDITORIAL de Michèle ROIG

Et si 2022 était synonyme d'un nouvel « envoi » !



Après deux saisons gâchées par une pandémie et des décisions sanitaires qui ont empêchées les manifestations sportives et nos rassemblements.

Comme l'année précédente notre Fédération a joué son rôle de tête de réseau : des « visios » ont cadencé les semaines qui passaient ...

Plein d'espoir lors des journées fédérales au Pradet nous nous sommes retrouvés et nous avons partagé les priorités de notre projet sportif fédéral . Enfin ! La vie sportive allait reprendre.

Les membres de la Commission sportive Sam-Clap se sont mis au travail avec enthousiasme, à chacun sa mission : Calendrier, textes de loi, réglementation fédérale, formation, communication, suivi et soutien des associations...

Vous allez le découvrir dans cette nouvelle lettre d'information. Je vous souhaite, je nous souhaite de belles rencontres, critères, rassemblement..... avec toujours la même ambition fédérer et faire partager au plus grand nombre nos activités, notre passion, nos valeurs.

Que cette saison soit la renaissance de nos rencontres ! Elles seront festives, amicales, conviviales j'en suis sûre.

Michèle ROIG élue au bureau national UFOLEP en charge du Sam-Clap

Sommaire :

- Éditorial
- Calendrier national Sam-Clap 2022
- Nouvelle réglementation aéromodélisme
- Pratiquer l'hydravion rc
- Modélisme en péri-scolaire
- Au Modélisme Club du Bocage Vasséen.
- Allons voir le CASC des Arcs-sur-Argens
- Le modélisme à Segré en Anjou
- Les simulateurs de vol
- 42pix a malheureusement fermé
- Les pages additionnelles Air et Vent

Le projet du calendriers national Sam-Clap Modélisme 2022

- Critérium National Naval : 26 au 29 mai (lieu à confirmer)
- Critérium National Roulant : les Arcs-sur-Argens 9 et 10 juillet
- Rassemblement National Planeur Vol de Pente : La Banne d'Ordanche (date prévue en juin en attente de confirmation)

Le Salon du Modélisme des Arcs-sur-Argens (83) qui devait avoir lieu en février avec la participation du Sam-Clap est annulé suite aux consignes sanitaires.



La Lettre de Sam (trimestrielle) : UFOLEP 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07 – tél : 01 43 58 97 71

Responsable de la rédaction et de la diffusion : Jean-Paul ROCHÉ

Réalisation et mise en page : Georges ROCHE

Ont participé à ce numéro : Michèle ROIG, Jean-Paul ROCHÉ, Georges ROCHE, Patrick SAUNIER, Emmanuel JIMENEZ, Philippe PIPELIER, Guy PRIEUR, Arnaud MARCHAND.

La Lettre de Sam est votre bulletin d'information. Nous attendons donc vos contributions, de quelque sorte qu'elles soient : articles de fond, infos d'activités en clubs ou en région, fiches techniques, calendriers, manifestations, petites annonces, plans et constructions, etc.

Envoyez-les à Georges ROCHE roche.georges@free.fr tél : 06 08 17 72 61

Le site du SAM-CLAP : <http://samclap-ufolep.fr> Le forum : <http://forum.samclap-ufolep.fr>

Le site de l'UFOLEP : www.ufolep.org

Les plans SAM-CLAP sont sur : <http://clap54.free.fr> Le site des astuces de J.P.THEBAULT : <http://lesscientastiques.over-blog.com/>

Le dossier L'Air et le Vent est édité par Alain GLESS – <http://clap54.free.fr/airvent/airven.htm>

Arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes

paru au Journal Officiel du 16 novembre 2021.



<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044327322>

Responsables locaux, organisateurs et pilotes d'aéromodèles, il est impératif de s'imprégner de ces nouvelles dispositions. La complexité de lecture de cet arrêté réside surtout dans l'imbrication des contraintes qui concernent l'aviation «grandeur» (civile et militaire) avec celles relatives à l'aéromodélisme. Heureusement pour nous, modélistes, les annexes sont mieux segmentées.

Vous trouverez ci-dessous un modeste et synthétique résumé des dispositions qui concernent particulièrement les aéromodèles de catégorie A. Nous espérons que les éléments de cette réglementation seront détaillés dans la prochaine version du «Guide des Associations d'Aéromodélisme» édité par la DGAC.

MANIFESTATIONS AÉRIENNES

L'arrêté régleme différentes formes de manifestations aériennes :

- manifestations aériennes publiques avec autorisation préfectorale ,
- manifestations aériennes «autre» (sans autorisation préfectorale) ,
- manifestations publiques dénommées «spectacle aérien public d'aéromodélisme» ,
- manifestations publiques «spectacle aérien public d'aéromodélisme en intérieur» .

DÉFINITIONS

L'arrêté débute par un ensemble de définitions parmi lesquelles :

- Aéronef sans équipage à bord de «catégorie A».
 - masse inférieure à 25kg (150kg si aéronef sans personne à bord captif)
 - non motorisé ou comportant un seul type de propulsion avec :
 - . moteur thermique : cylindrée totale \leq 250 cm³ ,
 - . moteur électrique : puissance totale \leq 15 kW ,
 - . turbopropulseur : puissance totale \leq 15 kW ,
 - . réacteur : poussée totale \leq 30 daN et rapport poussée/poids \leq 1,3 ,
 - . air chaud : masse totale de gaz en bouteilles embarquées \leq 5 kg .
- Aéronef sans équipage à bord de «catégorie B».
 - Aéromodèle ne respectant pas les caractéristiques de la catégorie A.
- Compétitions sportives.
 - «Compétitions d'aéronefs ayant pour but de délivrer les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux mentionnés à l'article L. 131-15 du code du sport et non pour constituer un spectacle public ... ».
- Journées portes ouvertes d'aéromodélisme.
 - «Journées pour encourager le développement de l'aéromodélisme et non pour constituer un spectacle public ... » dont le détail des caractéristiques est cité dans l'arrêté.
- Directeur des vols
 - «Personne chargée de diriger durant une manifestation aérienne soumise à autorisation préfectorale les activités aériennes de la manifestation aérienne dans le respect des dispositions du présent arrêté et de l'arrêté préfectoral d'autorisation.».

DOMAINE D'APPLICATION

Le nouvel arrêté s'applique entre-autre aux manifestations aériennes suivantes :

- Journées portes ouvertes d'aéromodélisme.
- Les compétitions sportives.
- Manifestations aériennes non soumises à déclaration préfectorale caractérisées par :

- . sans appel au public (affiches, déclaration dans les médias, tout autre moyen),
- . dans la limite de 5 000 spectateurs attendus par jour,
- . sans accès prévisible d'autre public sur le site ou dont l'accès au public est interdit.

- Manifestations aériennes soumises à autorisation préfectorale :

- . appel au public (affiches, déclaration dans les médias, tout autre moyen) ou attente de plus de 5000 personnes,
- . présentation en vol d'un ou de plusieurs aéronefs pour constituer un spectacle public,
- . existence d'un emplacement déterminé accessible au public.

Les dispositions de cet arrêté seront applicables aux manifestations aériennes débutant à compter du **12 avril 2022**.

ANNEXE III - Spectacles Aériens Publics d'Aéromodélisme (SAPA)

- Organisation :

- Les spectacles aériens publics d'aéromodélisme sont autorisés par arrêté du préfet du département.
- La demande d'autorisation de spectacle aérien public d'aéromodélisme est effectuée avec le formulaire CERFA 16178.
- L'organisateur est le rédacteur de la demande d'autorisation, et le seul interlocuteur des autorités administratives. Il est responsable de l'application des prescriptions de l'arrêté et de ses annexes.
- L'exécution des évolutions aériennes lors d'un spectacle aérien public d'aéromodélisme est placée sous l'autorité d'un directeur des vols (+ éventuellement un directeur des vols suppléant).

- Aéromodèles et consignes :

- Masse inférieure ou égale à 150 kg
- Si évolution hors vue du télépilote :
 - . distance horizontale maximale de 200m du télépilote,
 - . hauteur maximale de 50m,
 - . présence d'une seconde personne (sécurité, contact visuel permanent),
 - . masse aéromodèle ≤ 900 grammes.
- Les présentations convergentes vers le public (ou face au public) sont interdites.
- Toute activité de formation aéronautique et toute activité de découverte du télépilotage sont interdites en spectacle aérien public d'aéromodélisme.

- Plateforme :

- Le bord de la piste se situe au moins à 30m de la zone réservée au public pour les aéromodèles de catégorie A.
- La zone d'évolution des aéromodèles de catégorie A se situe au moins à 50m du public.
- Pour les aéromodèles dépassant 185km/h leur zone d'évolution doit se situer au moins à 100m de la zone «public».
- L'aire de pilotage est au moins à 5m du bord de la piste.
- L'aire de stationnement des modèles est au moins à 15m du bord de la piste.
- Les extrémités de piste sont situées à plus de 125m d'une voie classée (sauf si la circulation et le stationnement des personnes et des véhicules y sont interdits).
- La zone d'évolution des aéromodèles est à plus de 150m de toute habitation.
- Si présentation d'aéromodèles «vol circulaire» le volume dédié est séparé de la zone publique par un grillage d'une hauteur minimale de deux mètres.
- La zone d'avitaillement est écartée du public d'au moins 15m.
- Aucun démarrage de moteurs d'aéronef sans équipage à bord n'a lieu dans l'aire de stationnement des aéronefs.
- Le transfert de gaz et le démarrage des moteurs se font à au moins 20m de la zone réservée au public ainsi qu'aux personnes n'ayant aucun rôle dans le démarrage des moteurs considérés.
- Une bande libre doit être maintenue entre la piste et l'emplacement réservé au public afin d'y permettre la circulation rapide des véhicules de secours.

- Participants :

- Tout participant à un spectacle aérien public d'aéromodélisme dispose de garanties lui permettant de faire face aux conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile.
- Tout participant signe la déclaration figurant sur la fiche de participation à un spectacle aérien public d'aéromodélisme matérialisée par le formulaire CERFA 16180 (expérience, formation théorique, aéromodèle utilisé, ...).

- Contrôles :

Le service compétent de l'aviation civile, l'autorité compétente relevant du ministre de la défense, les autorités territorialement compétentes de police et de gendarmerie exercent le contrôle nécessaire, ..., afin de s'assurer que les règles de sécurité et les termes de l'arrêté préfectoral d'autorisation sont respectés par l'organisateur, le directeur des vols et son suppléant, et les participants.

Spectacles Aériens Publics d'Aéromodélisme en Intérieur

- Organisation :

- Les spectacles aériens publics d'aéromodélisme se déroulent dans une enceinte complètement fermée dont tout aéronef sans équipage à bord en vol ne peut sortir.
- Les spectacles aériens publics d'aéromodélisme en intérieur sont autorisés par arrêté du préfet du département, après avis du maire de la commune de la manifestation.
- L'organisateur après obtention des accords d'utilisation et d'accessibilité de la plateforme, complète et envoie dans un délai minimum de 45 jours, la demande d'autorisation d'organisation avec le formulaire CERFA 16182 au préfet concerné.
- L'exécution des présentations en vol est placée sous l'autorité de l'organisateur.

- Plateforme :

- La zone côté piste est la zone d'évolution des aéromodèles, dans laquelle se tiennent les télépilotes participants.
- La ou les zones côté ville sont dédiées au public, complètement séparées de la zone côté piste et protégées par des moyens adaptés pour éviter le passage des modèles d'une zone à l'autre.
- Des filets appropriés seront installés pour toute évolution d'un aéronef ayant une énergie maximale à l'impact supérieure à 80 Joules.

- Aéromodèles :

- Les aéromodèles effectuant des évolutions ont une masse \leq 900 grammes.

Jean-Paul ROCHÉ

CNS Sports Aériens & Modélisme CLAP



Ô temps ! suspends ton vol...

Dans l'aéromodélisme, la pratique de l'hydravion est une activité à part. Au plaisir du pilotage vient s'ajouter une dimension particulière liée aux évolutions au-dessus d'un plan d'eau avec, dans certaines circonstances un caractère poétique que Lamartine n'aurait pas renié.

La région Toulousaine est riche en plans d'eau et nous avons la chance au CMC de pouvoir accéder à un lac situé à quelques kilomètres du terrain.

Privilégiant les sorties matinales et les vols exclusivement en électrique, cette activité, devenue périodique depuis deux ans rencontre un véritable succès.

L'absence de contrainte liée à la piste jugée souvent trop courte ou trop étroite et l'environnement dégagé permettent à la plupart des pilotes, quelque soit leur niveau de pratiquer à faible risque avec un maximum de plaisir.

Les fabricants ne s'y sont pas trompés en proposant désormais de nombreux modèles livrés avec des kits flotteurs à interchanger avec le train classique.

La fabrication de flotteurs à adapter sur un modèle classique aile haute est aussi envisageable, de nombreux articles sont accessibles en ligne avec moult détails sur les caractéristiques (longueur, largeur, emplacement du redan, fixation, réglage, etc.).

Reste également la question du choix du modèle : soit à flotteurs (type Beaver, Funcub ou Maule) soit à coque (Icon A5, Catalina, Polaris, etc.).

Sur ce point les avis sont partagés. Les modèles à coque permettent de s'affranchir des réglages des flotteurs, et des réajustements à effectuer en cas de petit crash. En revanche ils requièrent une étanchéité parfaite du fuselage pour garantir la sécurité de l'électronique embarquée.

Les modèles à flotteurs dont le fuselage est moins soumis aux projections d'eau n'ont pas cette contrainte mais nécessitent un système de fixation des flotteurs qui garantisse un parfait alignement et parallélisme sous peine de déconvenue au décollage et également l'ajout d'un gouvernail placé sur l'un des flotteurs pour manœuvrer.

Bref, chacun trouvera le modèle qui lui correspond, issu d'un kit du commerce ou fabriqué d'après un plan et pourquoi pas totalement conçu par son propriétaire.

Notons enfin que la plupart des plans d'eau étant situés en dehors des clubs affiliés, l'installation d'une balise de signalement électronique dans le modèle est requise pour respecter la réglementation en vigueur.

Emmanuel JIMENEZ *Président du CMC 31*

www.cmc-31.club

<https://youtu.be/A9y0hg6AEV8> et https://youtu.be/5HNzB_RF0bQ



LES ACTIVITÉS DES CLUBS

Le Club de Segré a animé le marché de Noël pendant les Fêtes



Le club d'aéromodélisme du Haut Anjou, section du Foyer Laïque de Segré a animé le marché de Noël de Saint-Fort (53200), avec un circuit slot car. Des publics de tous âges ont participé à des courses de mini voitures, les jeunes ont été ravis de cette journée.

Le circuit fait 25 m de long, il est programmable, ce qui permet de rouler à plusieurs voitures. Ce circuit 24 est orné d'une décoration, il est démontable, et est prévu pour les animations. L'encadrement a été animé par les membres du club d'aéromodélisme.



Le club de Segré 49, a également organisé des journées formations pour apprendre à se servir des logiciels pour les imprimantes 3D auprès de ses membres. La formation a été instruite par Olivier Canut, un membre du club ancien ingénieur dans ce domaine. La première journée de formation a commencé par le logiciel PRUSA-SLICER, et la deuxième journée sera sur FUSION 360.

Dans le domaine du modélisme l'imprimante 3D est un outil complémentaire, pour fabriquer nos pièces, des kits d'avions, des voiliers, dans divers domaines, cela va aller en progressant. d'où l'intérêt d'être formé.

Philippe PIPELIER

Au Modélisme club du Bocage Vasséen, des avions, des voitures et maintenant des bateaux

Créée en 2013 pour le cerf-volant et les avions, la section de modélisme de Vassy (*Valdallière 14410*) se développe désormais autour d'une nouvelle activité, les bateaux. Pourtant, depuis le début de la crise sanitaire, le Modélisme club du bocage vasséen (MCBV) fonctionne au ralenti.

En 2021, nous avons pour projet une course de 24 heures avec des camions, en association avec le club de La Ferrière-aux-Étangs, relate le nouveau président de l'association, Arnaud Marchand. Voilà un an qu'il dirige un club dont l'ensemble du programme des activités et manifestations a été bouleversé par la Covid-19.

La course de 24 heures reportée, le principe de cette course insolite : mettre en compétition des équipes de 4 à 6 personnes, chacune devant préalablement à la compétition construire son camion avec un moteur identique pour tous et les mêmes caractéristiques. Ce projet est reporté à une date indéterminée... tout dépendra de la fin de la pandémie.

Pour cette année, je doute que la Sainte-Anne se tiendra pour des démonstrations d'aéromodélisme et de voitures. Aussi dans les cartons, pour 2022 cette fois, une rencontre sera organisée par l'Ufolep en extérieur et au ralenti...



L'association compte aujourd'hui 31 adhérents ; 22 adultes et neuf enfants. Sans la Covid, nous aurions beaucoup plus d'enfants, ce sport les attire beaucoup. La commune de Valdallière met à disposition un terrain d'une surface de 2 500 m².

Heureusement que nous avons cet espace en extérieur. Cela nous permet de pratiquer le vol des avions et faire rouler les buggys tout en respectant les distances sanitaires. Nous allons d'ailleurs procéder au nettoyage du terrain au début du mois de mars. En revanche, en raison de la Covid, nous ne pouvons pas utiliser le gymnase.

Arnaud MARCHAND



Les simulateurs de vol rc

Conseils pour débutants

Il existe plusieurs logiciels simulateurs de pilotage pour appareil volant radio commandé. Un simulateur possède généralement le choix entre plusieurs appareils et télécommandes, cela permettant de se familiariser avec ceux-ci avant de passer réellement aux commandes. Certains simulateurs prennent en charge les manettes de jeu en plus du clavier. Enfin, il est possible d'utiliser sa radiocommande via l'utilisation d'un adaptateur USB. PhoenixSim est disponible gratuitement. Il suffit d'acheter un dongle (moins de 10€)...

Commandes d'avion RC

Apprendre les commandes fondamentales de l'avion RC est évidemment assez important pour les pilotes débutants. Vous devez savoir quels manches déplacer pour contrôler la manette des gaz, la profondeur, le gouvernail et les ailerons. D'une manière générale, chaque fonction d'un avion nécessite un canal. Par exemple, un avion à 4 canaux typique aura une commande des gaz, des ailerons, de la profondeur et du gouvernail. **Adrien NAURA**

Section aéromodélisme du CLEP de Sougères en Puisaye.

La section tourne au ralenti: en raison d'une opération chirurgicale et de la convalescence qui va avec, Guy Prieur ne peut participer à l'encadrement de la section: les séances du mardi (où il est seul) sont annulées pour l'instant, celles du samedi sont assurées par Sébastien Bouzon (qui habite à 30 km!) aussi souvent qu'il le peut. C'est bien de mettre en lumière les gens dévoués, ils ne sont pas trop nombreux.



Guy PRIEUR

Atelier jeunes au CASC (83)

La section jeune accueille les enfants de 8 ans à 16 ans dans les disciplines suivantes :

- Construction de bateau RC
- Construction de Drone RC
- Construction d'avions RC
- Ecole de pilotage bateaux
- Ecole de pilotage Drone et avions
- Ecole de Pilotage voitures TT
- Ecole de pilotage Crawler



Ateliers de constructions :

Les jeunes sont accueillis le mercredi soir de 17h00 à 19h dans nos ateliers, ils sont formés à :

- Dessin sur ordinateur
- Utilisation de l'outillage
- Lecture de plans
- Assemblage de pièces en différents matériaux (bois, balsa, mousse, carbone ...)
- Apprentissage par simulateurs (Voile, aéromodélisme, voitures)

Ecoles de Pilotage :

Les jeunes sont accueillis sur la plateforme de modélisme par une équipe de bénévoles diplômés dans les différentes activités.

Afin de suivre leurs évolutions nous avons mis en place un passeport de pilotages qui permet d'acquérir toutes les techniques de pilotages et de découvrir toutes les nouvelles technologies utilisées en modélisme, ils pourront participer à différents challenges départementaux, régionaux, nationaux.

Les jeunes sont formés sur :

- La réglementation et aux différentes règles de sécurité
- Des avions écoles (appartenant au CASC) en double commandes, leurs laissant le temps de construire leurs appareils
- Des Drones, volent en FPV (immersion) camera sur le drone, image dans le casque de vol.
- Crawler sur des véhicule école du CASC
- Voiture TT, sur des véhicules école du CASC
- Pour les bateaux, sur plan d'eau, formation au pilotage de voilier école et bateau RC électrique.

Pour les écoles de pilotage les jeunes ne sont pas dans l'obligation de faire de l'atelier, ils peuvent s'inscrire aux différents cours de pilotage en fonction du calendrier. Notre atelier étant limité à 10 enfants, il sera proposé des stages pendant les vacances ou des week-ends :

- Stage de découverte au modélisme
- Stage de construction
- Stage de pilotage

L'ensemble de ces activités sont proposées à un public adulte sur des créneaux différents.

Patrick SAUNIER

LE MODÉLISME EN PÉRI-SCOLAIRE

À l'UFOLEP Sam-Clap, c'est une longue tradition : les membres de nombreux clubs de modélisme interviennent dans les écoles primaires et les collèges en temps périscolaire. Les enfants découvrent ainsi le modélisme naval et le modélisme aérien.



Dans les années 60, l'activité modélisme faisait d'ailleurs partie des programmes d'enseignement des professeurs de technologie. C'était le moyen de faire découvrir aux écoliers le travail du bois et du métal, l'utilisation des outils et des machines-outils. À cette époque malheureusement, seuls les garçons accédaient à ces formations, les filles avaient des ateliers de couture, de repassage, de décoration et de cuisine... En région parisienne Guy HARMAND professeur de technologie dans un lycée et délégué CLAP Île-de-France, était le formateur modélisme pour les enseignants stagiaires. Il a toujours été reconnu comme professionnel en aéromodélisme et a d'ailleurs édité plusieurs plans de modèles balsa qui ont fait le bonheur des futurs aéromodélistes.



De nos jours le temps périscolaire est le moyen pour des animateurs de club d'initier les jeunes au modélisme, de les inviter le week-end sur les terrains ou les plans d'eau pour essayer les modèles de début réalisés à l'école. Cela permet de récupérer de nouveaux jeunes adhérents et même des parents d'élèves.

À l'UFOLEP nous avons la chance d'avoir Alain GLESS et Jean-Paul THEBAULT qui ont rédigé plusieurs documents de la collection AIR ET VENT où les animateurs découvrent de nombreuses notices et des plans de construction.

<http://clap54.free.fr/airvent/airven.htm>

La Ligue de l'Enseignement organise des formations BAFA pour les animateurs de centre aérés, les centres de vacances et le temps périscolaire, dans certains départements, des stages de perfectionnement modélisme sont programmés.

Georges ROCHE

AVIONS DE LÉGENDE

Des nouvelles fiches sur le site du CLAP 54 ont été réalisées par **Alain GLESS**.

Les appareils de ce fichier ont été sélectionnés pour la place qu'ils tiennent dans l'histoire de l'aviation : pionniers, prototypes, grands succès ou acteurs d'un événement...



Chaque appareil est présenté en trois parties : le même avion, pour la fabrication d'une maquette planante en polystyrène (fiche c). Exemple : fiche x99c l'avion sous forme de maquette silhouette (fiche b) à découper pour une présentation statique, une brève histoire de l'aéronef (fiche a) et de sa conception.

<http://clap54.free.fr/airvent/airventPlus/X/x01a07.pdf>

La fermeture de la plateforme de stockage photo 42pix

Beaucoup de clubs UFOLEP, et plus particulièrement le modélisme, plaçaient les photos prises lors des rencontres sur la plateforme www.42pix.com Malheureusement suite à de graves incidents techniques, cet organisme a été obligé de fermer définitivement après 10 ans d'existence. Du coup de nombreux clubs qui n'avaient pas conservé de double de ces prises de vues sont déçus.

Après 10 ans de bons et loyaux services, ce problème a causé des changements irréversibles sur le cœur de notre système de partage de photos et nous oblige à ré-écrire une grande partie du code de l'application pour lui permettre de re-fonctionner normalement. Afin de remettre 42PIX sur les rails, nous estimons que l'effort à produire se compte en centaines de jours de travaux. L'équipe de 42PIX est malheureusement très restreinte et nous ne disposons pas des moyens humains nous permettant d'investir dans ce projet qui nous tenait tant à cœur (950.000.000 de photos stockées sur nos infrastructures).

C'est donc avec beaucoup d'émotion que je vous annonce qu'après 10 ans d'existence 42PIX ferme définitivement ses portes.

Julien PHILIBIN